

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**



MEMORIAL

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 427

27 février 2006

SOMMAIRE

Advantage Communication S.A., Luxembourg ...	20461	IFIL Investissements S.A., Luxembourg	20493
Advantage Communication S.A., Luxembourg ...	20462	Immo Innovations S.A., Mamer	20453
Altice One S.A., Luxembourg	20470	Immo TP S.A., Mamer	20458
Assulux S.A., Esch-sur-Alzette	20455	Imprimerie Worré-Mertens Les Successeurs S.A., Luxembourg	20456
Aster S.A., Luxembourg	20496	Infoblue S.A., Luxembourg	20450
Atlantis Location Maritime S.A., Luxembourg ...	20460	Infoblue S.A., Luxembourg	20456
Boats Caravela (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	20458	Ingria Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	20474
BRE/Hamburg II Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	20465	Inland Shipping S.A., Luxembourg	20468
BRE/Hamburg II Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	20465	Inland Shipping S.A., Luxembourg	20468
BRE/Hamburg III Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	20466	Intégration Financière S.A., Luxembourg	20450
BRE/Hamburg III Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	20466	Investindustrial Holdings S.A.	20459
BRE/Hanover I Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	20465	IPEF III Holdings N° 10 S.A., Luxembourg	20454
BRE/Hanover II Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	20474	IPEF III Holdings N° 10 S.A., Luxembourg	20454
BRE/Hanover II Manager, S.à r.l., Luxembourg ...	20474	Karlo House, S.à r.l., Helmsange	20455
BRE/Leipzig II Manager, S.à r.l., Luxembourg	20467	Koan Holding, S.à r.l., Luxembourg	20460
BRE/Leipzig II Manager, S.à r.l., Luxembourg	20467	Kochia S.A., Luxembourg	20469
Camosc Charter S.A., Luxembourg	20494	Krystalux S.A., Bertrange	20464
CETP Participations, S.à r.l., Luxembourg	20459	Lux and Sole International S.A., Mamer	20458
CompAM Fund, Sicav, Luxembourg	20457	Martingale S.A., Luxembourg	20451
Dolphin Air Europe S.A., Luxembourg	20464	Martingale S.A., Luxembourg	20451
Dubrovnik S.A., Luxembourg	20469	Mehonne S.A., Mamer	20458
Dubrovnik S.A., Luxembourg	20469	Mikado Finance S.A., Luxembourg	20466
Dubrovnik S.A., Luxembourg	20469	Mikado Online S.A., Luxembourg	20466
E.K. S.A., Luxembourg	20496	Multi Star Holdings, S.à r.l., Luxembourg	20452
Ensis, S.à r.l., Luxembourg	20457	Newbusiness Service, S.à r.l., Windhof	20453
Eurocom Networks S.A., Bertrange	20461	Promocom, S.à r.l., Contern	20453
Eurocom Networks S.A., Bertrange	20461	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Com- pany, Luxembourg	20454
Europa Degor, S.à r.l., Luxembourg	20478	Reno de Medici International S.A., Luxembourg .	20468
Europa Degor, S.à r.l., Luxembourg	20493	Retriver S.A., Luxembourg	20466
eleven S.A., Luxembourg	20463	Sif S.A., Luxembourg	20495
Federale Investment S.A., Luxembourg	20462	Sogebis S.A., Luxembourg	20457
Federale Management S.A., Luxembourg	20464	T.O. Summit S.A., Luxembourg	20459
Film Participations S.A., Luxembourg	20450	Toiture Romain Ciuca et Cie, S.à r.l., Lamade- laine	20453
Film Participations S.A., Luxembourg	20456	Travinter S.A., Luxembourg	20452
Finaluxe, S.à r.l., Luxembourg	20494	Travinter S.A., Luxembourg	20452
Five'D Consulting, S.à r.l., Luxembourg	20494	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg ..	20454
Gecofin S.A.H., Luxembourg	20451	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg ..	20454
Gecofin S.A.H., Luxembourg	20451	Warship Invest S.A., Mamer	20458
Groupamat S.A., Rodange	20456	Xion 3000 S.A., Luxembourg	20453
Hansje S.A., Luxembourg	20463	Yum! Restaurants International, S.à r.l., Luxem- bourg	20455
Heisenberg Finance S.A., Luxembourg	20467		
HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxem- bourg	20462		
HSBC Protected Funds, Sicav, Luxembourg	20465		
Husky Injection Molding Systems S.A., Dudelange.	20463		

20450

INTEGRATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.248.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2005

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101070.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

INFOBLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.152.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 janvier 2005 a pris acte de la démission de Monsieur Ettore Accenti, domicilié professionnellement Via Mazzetti 2, CH-6816 Bissone, Suisse, de son mandat d'administrateur de la catégorie A.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101113.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FILM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.297.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 octobre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101116.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20451

GECOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 25.759.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 novembre 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2006.
L'assemblée générale du 16 novembre 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2006.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour GECOFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101073.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

GECOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 25.759.

—
Le bilan au 30 juin 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101093.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MARTINGALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.237.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 octobre 2005 que:

- La cooptation de Monsieur Roberto Piatti a été ratifiée.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101078.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MARTINGALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 92.237.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02970, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101087.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

TRAVINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 74.765.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 novembre 2005 que:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, et Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg, ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société, leurs mandats étant arrivés à expiration;

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à expiration;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101076.3/317/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

TRAVINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 74.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(101081.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.046.

1) Jusqu'au 12 octobre 2005, la société à responsabilité limitée MULTI-INVESTMENT FUND, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 95.662, avec siège à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a détenu toutes les 125 parts d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société à responsabilité limitée MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.

2) Le 12 octobre 2005, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, la société à responsabilité limitée MULTI-INVESTMENT FUND, S.à r.l., pré-nommée, a été dissoute par décision de son associé unique, la société anonyme KEMABA INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 46.094, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui a repris actif et passif de la société dissoute et dès lors toutes les 125 parts d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société à responsabilité limitée MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.

3) Le 12 octobre 2005, par-devant Maître Henri Hellinckx, pré-nommé, la société anonyme KEMABA INTERNATIONAL S.A., pré-nommée, a été scindée en deux sociétés, à savoir KEMABA FINANCE S.A. et ShweDagon INVESTISSEMENTS S.A. Conformément au projet de scission, KEMABA FINANCE S.A. avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a repris toutes les 125 parts d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de la société à responsabilité limitée MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101407.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IMMO INNOVATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101219.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

TOITURE ROMAIN CIUCA ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.703.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101225.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

NEWBUSINESS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 58.195.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101227.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

PROMOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.
R. C. Luxembourg B 62.687.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(101230.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

XION 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04298, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101242.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.486.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04293, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101247.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101244.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.663.

Les comptes annuels au 30 avril 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BK04290, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101250.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IPEF III HOLDINGS N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.663.

Les comptes annuels au 30 avril 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101248.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.154.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 13 juin 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, la société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, R.C.S. Luxembourg B 63.836, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, a été nommée commissaire aux comptes (en remplacement de la Société Anonyme DELOITTE S.A.).

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101408.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ASSULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 71.070.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2005 tenue au siège de la société la résolution suivante:
Sont nommés nouveaux administrateurs pour une nouvelle période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011:

Monsieur Stéphane De Bast, administrateur de société, demeurant à B-1000 Bruxelles,
Madame Jenny De Vrieze, administrateur de société, demeurant à B-1770 Liedekerke et
comme administrateur-délégué Monsieur Nicolas De Bast, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Suite à ce changement, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas De Bast, administrateur délégué, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette;
- Madame Jenny de Vrieze, administrateur de société, demeurant à B-1770 Liedekerke;
- Monsieur Stéphane De Bast, administrateur de société, demeurant à B-1000 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101410.3/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.429.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaires des associés de YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., 46 a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96.429, dressé par le notaire Joseph Elvinger en date du 22 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 15 avril 2004, que les 150 (cent cinquante) parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune de YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., 46 a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.429 ont été apportées par l'associé unique TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. à YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. devenant par conséquent l'associé unique de YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04661. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101411.3/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KARLO HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7230 Helmsange, 29, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.790.

Extrait du procès-verbal de la résolution prise par l'associé unique en date du 13 octobre 2005

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social, et ce, avec effet immédiat:

- du 32, rue de Diekirch, L-7220 Walferdange;
- au 29, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange.

Fait à Helmsange, le 13 octobre 2005.

C. Caccioppoli

L'Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101516.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20456

FILM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.297.

Les comptes annuels au 31 mars 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101252.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

INFOBLUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.152.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101253.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

GROUPAMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange, 148, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.027.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2005.

1. Les membres du conseil d'administration, Pascaline Pire et Pascal Grymonprez, ont été révoqués avec effet immédiat.

2. Pascal Grymonprez a été révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur délégué.

3. Yvon Noto a été nommé administrateur et administrateur délégué. Ses mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. André Delvaux et Denis Hagniel ont été nommés administrateurs. Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Monsieur Justin Dostert a été révoqué de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

6. CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l. a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101422.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IMPRIMERIE WORRE-MERTENS LES SUCCESEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 60.776.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2005

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration pour une période d'un an. Leurs mandats prennent fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Georges Heirendt pour une durée d'un an. Son mandat prend fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Ch. Ruppert

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101513.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.095.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 18 octobre 2005

...

1. Démission de deux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Grazia Borri de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Pietro Tasca de ses fonctions de membre du Conseil d'administration avec effet immédiat.

2. Cooptation de deux membres du Conseil d'administration

Les Administrateurs restant décident de coopter Monsieur Roberto Di Carlo en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration avec effet immédiat en remplacement de Madame Grazia Borri, démissionnaire.

Les Administrateurs restant décident de coopter Madame Alessandra De Giugno en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Pietro Tasca, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101430.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SOGEBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.709.

Réquisition modificative

Les actionnaires de SOGEBIS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 20 juin 2003, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

Election de Monsieur Guy Decker, Madame Nicole Diderrich et Monsieur Yvon Logelin comme administrateurs.

Est nommé président avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, Monsieur Guy Decker prénommé.

Election de Monsieur Philippe Guillaume comme commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04933.

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOGEBIS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101475.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ENSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.015.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 20 juillet 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et PERSISTENCY LLC, 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PERSISTENCY LLC, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, 500 parts sociaux d'une valeur nominale de EUR 25,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENSIS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101504.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

LUX AND SOLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.018.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(101494.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MEHONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.376.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(101495.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

IMMO TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.609.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(101497.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

WARSHIP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.927.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(101499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BOATS CARAVELA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.479.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social en date du 31 mai 2005 que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans:

EURAUDIT, S.à r.l.

2. Démission du Commissaire aux Comptes suivant:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOATS CARAVELA (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101502.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. 21 INVEST HOLDINGS S.A.).
R. C. Luxembourg B 84.872.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 20 novembre 2001 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., anciennement ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg R.C.S. B 15.302, siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Et

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., anciennement 21 INVEST HOLDINGS S.A., Luxembourg R.C.S. B 84.872, siège social: 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101506.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.010.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 9 novembre 2005

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 9 novembre 2005:

- que l'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des membres du conseil de gérance à 4 (quatre),
- que l'assemblée a nommé Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 9 novembre 2005 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101507.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

T.O. SUMMIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.499.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2005

- Les démissions de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- La société DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leurs remplacements. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

T.O. SUMMIT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104335.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ATLANTIS LOCATION MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.653.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 8 novembre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 8 novembre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 8 novembre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous la réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101511.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KOAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 86.778.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé daté du 11 août 2005, les 1.000 parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, détenues respectivement au nombre de 858 par Monsieur Vladimir Grankin et au nombre de 142 par Monsieur Maxim Konkov, sont cédées à la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., Luxembourg. Cession acceptée, conformément à l'article 1690 du code civil.

Extrait du procès-verbal de la résolution prise par l'associé unique en date du 12 août 2005

Résolution unique

L'associé unique décide de pourvoir aux modifications suivantes quant à la gérance de la société:

- démissions:

Monsieur Vladimir Grankin, gérant;

Monsieur Maxim Konkov, gérant;

- nouvelle nomination:

Monsieur Olivier Thonnard, employé privé, né à Namur (Belgique), le 3 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, gérant, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de société par sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Luxembourg, le 31 août 2005.

AELSION INVESTISSEMENTS S.A.

L'Associé unique

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101515.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20461

EUROCOM NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.673.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 mars 2005

En date du 2 mars 2005, le conseil d'administration de la Société Anonyme EUROCOM NETWORK S.A. prend à la majorité absolue des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil décide que le siège social de la société est:
57, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101512.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ADVANTAGE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 98.204.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 2005

Résolution unique

Conformément à l'article 11 des statuts, après en avoir été autorisé par l'assemblée générale, les administrateurs ont décidé à l'unanimité des voix de conférer le mandat d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009 à Monsieur Robert Hochmuth, directeur général, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour extrait conforme

Ch. Ruppert

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101517.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

EUROCOM NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.673.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juin 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juin 2005:

Le mandat d'administrateur, respectivement de Monsieur Arthur Phong et Mademoiselle Isabelle Brucker, étant échu, les actionnaires décident de procéder aux nominations suivantes:

- Monsieur Philippe Meyer, administrateur de sociétés, né à F-57, Moyeuve-Grande, le 10 mars 1965, demeurant à F-57360 Amnéville, 9, rue des Constellations;

- Monsieur Marc Muller, administrateur de sociétés, né à F-57, Boulay-sur-Moselle, le 22 mars 1966, demeurant à F-57330 Entringe, 12, rue de la Poudrière.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C. Luxembourg B 80.232, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101520.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ADVANTAGE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 98.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprises la société B.D.O. COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'année 2005. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Ch. Ruppert

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101518.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FEDERALE INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.556.

Suite à la démission de Monsieur Jules Malice en date du 30 octobre 2003, le Conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Marc Bandella, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
Monsieur Jean-Pierre Barbarin, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
Monsieur Jean-Paul De Baets, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
Monsieur Tom Meeus, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
Monsieur Francis Vroman, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles.

Pour FEDERALE INVESTMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101519.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.087.

Suite au changement d'adresse de Messieurs Simeon Brown et George Efthimiou, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69. route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED. Level 22, HSBC Main Building, 1, Queen's Road Central;

Monsieur Deshmukh-Rao Dhondee, Assistant Manager, HSBC OFFSHORE BANKING UNIT, HSBC LIMITED, Les Cascades, 5th Floor, Edith Cavell Street, Port Luis, Mauritius;

Monsieur George Efthimiou, Chief Operating Officer, HSBC INVESTMENTS (UK) LIMITED, 8 Canada Square, Level 21, London E14 5 HQ, United Kingdom;

Monsieur Laurent Facque, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A., 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08;

Monsieur Bryan Greener, Head of Product Development, HSBC GROUP INVESTMENT BUSINESS LIMITED, 8 Canada Square, 21st floor, Canary Wharf, London E14 5HQ, United Kingdom;

Madame Sylvie Vigneaux, Responsable du service Juridique, de la réglementation et de l'épargne, HSBC INVESTMENTS, 4, Place de la Pyramide-Immeuble Ile de France-La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08 pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101525.3/1126/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R. C. Luxembourg B 21.683.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 13 octobre 2005 que Monsieur Michael Diletti, Vice-Président Sales & Marketing, né le 7 juillet 1961 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), et demeurant au 49, Op der Tonn, L-6188 Gonderange a été nommé comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thomas Soul, administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Michael Diletti prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Il résulte des mêmes résolutions que les personnes suivantes ont été nommées fondateurs de pouvoir de la société en ce qui concerne la gestion journalière:

- Monsieur Nicholas Henstock, Contrôleur, né le 1^{er} août 1966 à Clatterbridge (Grande-Bretagne), et demeurant au 1, rue des Violettes, L-8023 Strassen,
- Monsieur René Barone, Trésorier, né le 3 juin 1952 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant au 85, rue de Noertzange, L-2215 Bergem.

3. Suite à la nouvelle délégation de pouvoir, la société est engagée en toutes circonstances par:

- les signatures conjointes de deux administrateurs,
- les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir,
- la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Dudelange, le 16 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101529.3/556/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

eleven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 65.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2005

L'assemblée générale révoque le mandat de Monsieur Fränz Zepponi et nomme comme nouvel administrateur Monsieur Egon Seywert pour une période d'une année. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006. Les mandats des Messieurs Patrick Ludovicy et Roland Arens sont prolongés pour une année. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur d'entreprises, la société B D O COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'année 2005. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

P. Ludovicy

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101538.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

HANSJE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 87.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(101524.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

20464

KRYSTALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.773.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 octobre 2005 que:

L'assemblée générale des actionnaires prend acte du décès de son administrateur et administrateur-délégué, feu Jean-François Visilit, administrateur de société, ayant demeuré à L-5570 Remich, 8, rue Enz.

L'assemblée accepte la démission de leurs postes d'administrateur de:

- Monsieur Arthur Phong, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix;
- Mademoiselle Isabelle Brucker, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.

L'assemblée élit en leur remplacement et le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alfred Visilit, administrateur de société, né le 19 juillet 1935 à F-57530 Les Etangs, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz;
- Monsieur Jean-Marie Visilit, administrateur de société, né le 24 mars 1963 à F-57140 Woippy, demeurant à F-57720 Conde Northen, 41, rue des deux Niefs;
- Madame Magalie Ascoat, administrateur de société, née le 14 septembre 1965 à F-60240 Chaumont en Vexin, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz.

Qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101544.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

DOLPHIN AIR EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 39, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 98.328.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2005

Le siège social est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

39, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101545.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.557.

—
Suite à la démission de Monsieur Jules Malice en date du 30 octobre 2003, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Bandella, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
- Monsieur Jean-Pierre Barbarin, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
- Monsieur Jean-Paul De Baets, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
- Monsieur Tom Meeus, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles;
- Monsieur Francis Vroman, LES ASSURANCES FEDERALES, 12, rue de l'Etuve, B-1000 Bruxelles.

Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101521.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

HSBC PROTECTED FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.372.

Suite au changement d'adresse de Monsieur Simeon Brown, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED, Level 22, HSBC Main Building, 1, Queen's Road Central;

Monsieur Andrew John Goulding, Product Manager, HSBC FUND ADMINISTRATION (JERSEY) LTD, PO Box 26, 28/34 Hill Street, St Helier, Jersey JE4 8NR, Channel Islands;

Monsieur Bryan Greener, Head of Product Development, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom.

Pour HSBC PROTECTED FUNDS, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101523.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.460.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 du 14 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05300, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101547.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HAMBURG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.460.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 du 14 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101550.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HANOVER I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.571.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1223 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101559.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HAMBURG III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.603.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1249 du 25 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101553.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HAMBURG III MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.603.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1249 du 25 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05306, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101556.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MIKADO ONLINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.204.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101558.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

MIKADO FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.638.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101560.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

RETRIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.666.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101565.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/LEIPZIG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.599.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1219 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101573.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/LEIPZIG II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.599.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1219 du 19 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101569.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.215.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 22 novembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 31 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103960.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 69.498.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

INLAND SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(101574.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 69.498.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

INLAND SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(101576.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.425.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du jeudi 7 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Mario Del Cane, dirigeant industriel, demeurant à Pozzo D'Adda (Italie), 2 via Giorgio Amendola, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Roland Bingen, Comptable, né le 8 août 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue;
- Madame Sonja Schorn, Employé Privé, née le 25 janvier 1966 à Steinfort, demeurant professionnellement à L-3852 Schiffange, 21, rue Aloyse Kayser.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A.

M. Del Cane / R. Bingen / S. Schorn

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104302.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

DUBROVNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 92.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 4 novembre 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte du changement d'adresse du siège social de la Société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée prend note des démissions des administrateurs actuels de la Société (Monsieur Fabio Mazzoni, Monsieur Joseph Mayor et Madame Laera Schmit) et nomme en remplacement aux fonctions d'administrateurs avec effet immédiat les personnes suivantes:

- Madame Evelyne Jastrow,
- Monsieur Marc Jastrow,
- La société IMMOLYS S.A.

Sixième résolution

L'assemblée prend note de la démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et nomme en remplacement la société SAFILUX S.A., ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman. L-2241 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103431.3/587/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DUBROVNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.882.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(103601.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DUBROVNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.882.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(103603.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

KOCHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04878, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(101568.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

ALTICE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.632.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ALTICE ONE S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, ci-après «la Société», constituée suivant acte du notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, du 8 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1464 du 10 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du prédit notaire Tom Metzler, du 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1661 du 20 novembre 2002, suivant acte de Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement du notaire Tom Metzler, du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 153 du 13 février 2003, suivant acte du prédit notaire Tom Metzler, du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1375 du 30 décembre 2003 et suivant acte du prédit notaire Tom Metzler, du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 156 du 21 février 2005.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.632.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à onze heures par Maître Juliette Mayer, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse et désignant Mademoiselle Danitza Greffrath, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations ainsi que copie de la convocation adressée aux obligataires OC et OC' de la Société en vue de les informer de la réunion de la présente assemblée conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 790.550,- (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modifications de l'ensemble des articles des statuts de la Société, à l'exclusion de ceux relatifs à son objet et à son capital social et refonte complète des statuts de la Société dans les termes du projet de statuts annexé aux procurations des actionnaires de la Société;

2. Création de comptes de prime d'émission librement distribuable, allocation de toute prime d'émission existante à un tel compte de prime d'émission et décision de rendre librement distribuable telle prime et insertion d'un nouvel article 3.2. dans les statuts de la Société dont la teneur sera la suivante:

«3.2. Un ou plusieurs comptes de primes d'émission pourront être créés. Les comptes primes d'émission devront figurer séparément dans les comptes de la Société et le solde de ces comptes sera librement distribuable.»;

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, se considérant comme dûment constituée et convoquée et confirmant avoir une connaissance suffisante et appropriée de l'ordre du jour et du projet de statuts de la Société tels que modifiés, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'ensemble des articles des statuts de la Société, à l'exclusion de ceux relatifs à son objet et à son capital social et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société dans les termes du projet de statuts annexé aux procurations des actionnaires de la Société et tel que ci dessous.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer des comptes de prime d'émission dont le solde sera librement distribuable, d'allouer toute prime d'émission existante à un tel compte et de la déclarer librement distribuable et d'insérer un nouvel article 3.2. dans les statuts de la Société dont la teneur sera la suivante:

«3.2. Un ou plusieurs comptes de primes d'émission pourront être créés. Les comptes primes d'émission devront figurer séparément dans les comptes de la Société et le solde de ces comptes sera librement distribuable.».

Au vu de ce qui précède, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom, Durée, Siège social

1.1. Il a été créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions dans le futur, une société sous forme de société anonyme sous le nom de ALTICE ONE S.A., (ci-après «la Société»).

1.2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

1.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Art. 2. Objet social

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

2.2. La Société pourra mener toute opération commerciale, industrielle ou financière, toute transaction mobilière ou immobilière, que la Société pourra juger utile à l'accomplissement de son objet social.

2.3. La Société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et titres.

2.4. D'une manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Capital social

3.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 795.050,- (sept cent quatre-vingt-quinze mille cinquante euros), réparti en 79.505 (soixante-dix-neuf mille cinq cent cinq) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (ci-après collectivement dénommées les «Actions»).

3.2. Un ou plusieurs comptes de primes d'émission pourront être créés. Les comptes primes d'émission devront figurer séparément dans les comptes de la Société et le solde de ces comptes sera librement distribuable.

3.3. Le conseil d'administration est en outre autorisé à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital souscrit dans les limites du capital autorisé fixé au montant de EUR 635.820,- (six cent trente-cinq mille huit cent vingt euros), représenté par 63.582 (soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, à savoir:

3.3.1. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à compter de la publication de l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital souscrit dans les limites du montant de EUR 423.920,- (quatre cent vingt-trois mille neuf cent vingt euros), à répartir en 42.392 (quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-douze) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et réservé exclusivement à:

3.3.1.1. L'émission, d'un emprunt obligataire intitulé «OC» d'une durée de dix (10) ans représenté par 2.802.027 (deux millions huit cent deux mille vingt-sept) obligations convertibles en 28.020 (vingt-huit mille vingt) actions ordinaires de la Société par application d'un taux de conversion de 1 (une) action de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale entièrement libérée (par compensation avec la créance obligataire) pour 100 (cent) obligations de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale présentée selon le contrat d'émission, et à

3.3.1.2. L'émission, d'un emprunt obligataire intitulé «OC'» d'une durée de dix (10) ans représenté par 1.437.172 (un million quatre cent trente-sept mille cent soixante-douze) obligations convertibles en 14.371 (quatorze mille trois cent soixante et onze) actions ordinaires de la Société par application d'un taux de conversion de 1 (une) action de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale entièrement libérée (par compensation avec la créance obligataire) pour 100 (cent) obligations de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale présentée selon le contrat d'émission.

3.3.1.3. Les émissions mentionnées sous les points 3.3.1.1. et 3.3.1.2. pourront être réalisées en deux étapes conformément aux dispositions et modalités plus amplement prévues dans les «contrat d'émission d'obligations convertibles en actions Altice One» et «contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (OC') Altice One» existants à la date du 23 décembre 2002.

3.3.1.4. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que les émissions ci-avant mentionnées seront réalisées sans maintenir en faveur des actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

3.3.2. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à compter de la publication de l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société par acte du 25 novembre 2003, à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital souscrit dans les limites du montant de EUR 208.300,- (deux cent huit mille trois cents euros) à répartir en 20.830 (vingt mille huit cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et réservé exclusivement à:

3.3.2.1. L'émission d'un emprunt obligataire intitulé «OC» qui arrivera à échéance le 23 décembre 2012 représenté par 773.252 (sept cent soixante-treize mille deux cent cinquante-deux) obligations convertibles en 7.732 (sept mille sept cent trente-deux) actions ordinaires de la Société par application d'un taux de conversion de 1 (une) action de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale entièrement libérée (par compensation avec la créance obligataire) pour 100 (cent) obligations de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale présentée selon le contrat d'émission, et à

3.3.2.2. L'émission d'un emprunt obligataire intitulé «OC'» qui arrivera à échéance le 23 décembre 2012 représenté par 1.309.642 (un million trois cent neuf mille six cent quarante-deux) obligations convertibles en 13.096 (treize mille quatre-vingt-seize) actions ordinaires de la Société par application d'un taux de conversion de 1 (une) action de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale entièrement libérée (par compensation avec la créance obligataire) pour 100 (cent) obligations de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale présentée selon le contrat d'émission.

3.3.2.3. Les émissions mentionnées sous les points 3.3.2.1. et 3.3.2.2. pourront être réalisées en deux étapes conformément aux dispositions et modalités plus amplement prévues dans les contrats d'émission d'obligations convertibles en actions Altice One, existants à la date des présents statuts.

3.3.3. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à compter de la publication de l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2004, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital souscrit dans les limites du montant de EUR 3.600,- (trois mille six cents euros), à répartir en 360 (trois cent soixante) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et réservé exclusivement à l'émission, d'un emprunt obligataire intitulé «OC» qui arrivera à échéance le 23 décembre 2012, représenté par 35.963 (trente-cinq mille neuf cent soixante-trois) obligations convertibles en 360 (trois cent soixante) actions ordinaires de la Société par application d'un taux de conversion de 1 (une) action de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale entièrement libérée (par compensation avec la créance obligataire) pour 100 (cent) obligations de EUR 10,- (dix euros) de valeur nominale présentée selon le contrat d'émission.

3.3.4. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que les émissions ci-avant mentionnées seront réalisées sans maintenir en faveur des actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

3.4. Le conseil d'administration peut déléguer à toute(s) personne(s) dûment autorisée(s) la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant le tout ou partie de telles augmentations de capital.

3.5. Après toute augmentation du capital souscrit réalisée par le conseil d'administration dans les formes légales requises, le présent article sera automatiquement adapté à cette modification.

3.6. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que celles applicables pour la modification des statuts.

La Société peut, dans les limites et les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 4. Répartition des bénéfices

4.1. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

4.2. L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décidera de l'affectation des bénéfices nets annuels de la Société.

Art. 5. Actions, Transferts d'Actions

5.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

5.2. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

5.3. Un registre des actionnaires devra être tenu au siège social de la Société. Ce registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse de résidence ou de domiciliation, le nombre d'actions qu'il détient, les montants versés pour chaque Action, le transfert d'Actions ainsi que les dates de tels transferts.

5.4. Les Actions de la Société sont librement transférables. Le transfert d'une Action sera effectué par une déclaration écrite du transfert inscrite sur le registre des actionnaires, ladite déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices de procurations les autorisant à agir ainsi. La Société peut aussi accepter comme preuve du transfert tout autre instrument de transfert qu'elle jugera satisfaisant.

Art. 6. Assemblées des actionnaires

6.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit au Luxembourg qui pourra être indiqué dans la convocation à l'assemblée le second mercredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en deux mille quatre.

6.2. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle devra se tenir le prochain jour ouvrable.

6.3. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Actionnaires de la Société. Sous réserves des compétences que la loi ou les présents Statuts accordent au conseil d'administration, elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société en conformité avec les présents Statuts.

6.4. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

6.5. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions prises à l'assemblée des actionnaires dûment constituée seront adoptées à une majorité simple des voix des présents et votants.

Art. 7. Conseil d'administration

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans.

7.3. Les administrateurs sont toujours révocables par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 8. Procédures relatives à la réunion du conseil d'administration

8.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura la responsabilité de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

8.2. En cas de vacance d'un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration suite à son décès, sa démission ou tout autre motif, les administrateurs en poste auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion suivant cette cooptation, procédera à la nomination définitive.

8.3. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

8.4. Tout administrateur pourra désigner, par écrit ou par câble, télégramme, facsimilé, télécopie ou tout autre moyen de communication informatique ou téléphonique permettant d'identifier l'émetteur ainsi que le destinataire, un autre administrateur comme son mandataire qui agira à sa place lors de la réunion du conseil d'administration pour laquelle la procuration a été donnée. Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues lors de réunion du conseil d'administration.

8.5. Le conseil d'administration pourra délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Tout administrateur peut également exprimer ses avis et formuler ses votes par écrit, télégramme, télécopie, vidéoconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication ou tout autre moyen de télécommunication informatique ou téléphonique assurant une participation effective aux délibérations, une telle participation ou la formulation d'un tel vote étant équivalente à une participation en personne.

8.6. Les réunions de conseil d'administration pourront se dérouler et se tenir entièrement par conférence téléphonique, une telle réunion étant équivalente à une réunion du conseil d'administration à laquelle la présence physique des administrateurs a été constatée.

8.7. Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration sera signé par deux administrateurs. Les copies ou extraits, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux membres du conseil.

8.8. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que des décisions votées lors des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'objet de la Société.

9.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société quant à la gestion journalière et à ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration, ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 10. Signature sociale

10.1. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué tout ou partie de la gestion journalière de la Société ou de toute personne à qui un tel pouvoir de signature pourra être accordé par le conseil d'administration.

Art. 11. Commissaire aux comptes

11.1. Les opérations de la Société devront être supervisées par un commissaire aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera le commissaire aux comptes et déterminera sa rémunération et la durée de son mandat qui ne pourra pas excéder six ans.

Art. 12. Exercice comptable

12.1. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 13. Dividendes

13.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration déterminera comment seront répartis les bénéfices nets annuels.

13.2. Les dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions établies par la loi.

Art. 14. Dissolution, liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à une telle dissolution et fixant leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Loi applicable

Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts devra être déterminé en conformité avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Mayer, D. Greffrath, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, vol. 150S, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(102150.3/230/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

BRE/HANOVER II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.572.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101561.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

BRE/HANOVER II MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.572.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1225 du 20 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(101562.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 111.998.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh of November.

Before Us, Maître Paul Bettingen notary public, residing in Niederanven.

There appeared the following:

INGRIA CAPITAL (JERSEY) Ltd., established at Langtry House, 40 La Motte Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with the number 84119, here represented by Mr Cedric Raths, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 5th of October 2005, in Jersey, Channel Islands.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of several managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or in case of more than one Manager, by the signature of any one of the managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members,

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows by:

INGRIA CAPITAL (JERSEY) Ltd. 125 shares

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to has fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager, appointed for an undetermined period:
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg Limited Liability Corporation, with address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 105.263.
- 2) The address of the corporation is fixed at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to attorney in fact of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INGRIA CAPITAL (JERSEY) Ltd, établie à Langtry House, 40 La Motte Street, St. Helier, Jersey, Iles de la Manche, enregistrée sous le «Companies (Jersey) Law 1991» avec le numéro 84119, ici représentée par Monsieur Cedric Raths, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2005, donné à Jersey, Iles de la Manche.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination INGRIA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de plusieurs gérants. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante précitée a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

INGRIA CAPITAL (JERSEY) Ltd., précitée 125 shares

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant nommé pour une durée indéterminée:
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 105.263.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Raths, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, vol. 150S, fol. 69, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2005.

P. Bettingen.

(102421.3/202/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

EUROPA DEGOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.236.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA DEGOR, S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 16, 2004, registered yet with the Luxembourg Trade Register under number B 104.236 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 96 dated February 2, 2005

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 288 dated March 31, 2005.

The meeting is presided by Mr Eric Biren, company manager, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Vincent Goy, company director, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Peter Cluff, financial director, with professional address in London.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the twenty-six thousand (26,000) Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The Shareholders declare hav-

ing been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

To convert the twenty-six thousand (26,000) existing ordinary shares into twenty-four thousand three hundred forty-six (24,346) class A shares, nine hundred thirty-eight (938) class B shares and seven hundred sixteen (716) class C shares and to amend article 6 paragraph 1 which shall read as follows:

The corporate capital of the Company is set at six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000) represented by twenty-four thousand three hundred forty-six (24,346) class A shares (the «Class A Shares»), nine hundred thirty-eight (938) class B shares (the «Class B Shares») and seven hundred sixteen (716) class C shares (the «Class C Shares», and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the «Shares»). The holders of Class A Shares are hereafter referred to as the «Class A Shareholders», the holders of Class B Shares as the «Class B Shareholders» and the holders of Class C Shares as «Class C Shareholders» and, together with the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, the «Shareholders».

To approve the entry of WARIMPEX FINANZ-UND BETEILIGUNGS AG a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Porzellangasse 4, 1090 Vienna (WP), EUROPE CAPITAL, S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 103.537 (EC) and George Mula, residing at 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, WD3 5 TB, London, UK (GM) as new shareholders of the Company;

To approve the transfer (i) to WP from EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l. (ERE II) of 694 (six hundred ninety-four) B Shares (as defined in the Articles as amended pursuant to the first resolution) and from EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l. (ERE II US) of 244 (two hundred and forty-four) B Shares, (ii) to GM from ERE II of 530 (five hundred and thirty) C Shares (as defined in the Articles as amended pursuant to the first resolution) and from ERE II US of 186 (one hundred and eighty-six) C shares and (iii) to EC from ERE II of 1 (one) Class A Share (as defined in the Articles as amended pursuant to the first resolution).

To replace «shares» by «Shares», «shareholders» by «Shareholders» and «manager» by «Manager» in the Articles of Incorporation.

To add a new paragraph 2 in article 3 so as to specify that in particular, the Company may acquire shares in EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o. with its registered office in Warsaw, at 53 Emillii Plater St, 00-113, registered in the Register of Entrepreneurs kept by the District Court for Warsaw, XIX Economic Division of the National Court Registry under KRS no. 102942, which shall now read as follows:

In particular, the Company may acquire shares in EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o. with its registered office in ul. Matuszewska 14, 03-876 Warszawa, Poland, since April 4th, 2005 registered in the Register of Entrepreneurs kept by the District Court for Warsaw, XIX Economic Division of the National Court Registry under KRS no. 102942 (EP1).

To amend article 8 paragraph 1 so as to define the rights attached to each class of shares, which shall now read as follows:

«Unless otherwise provided in the Articles of Incorporation, all Shares have equal rights.»

To amend article 10 so as to provide for restrictions to the transfer of Shares, which shall now read as follows:

Art. 10. Transfer of Shares

Prohibition on dealing

No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following until liquidation of the Company:

- sell, transfer, dispose of, assign, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any share or interest in any Shares;
- grant an option, right or interest over any Shares or any interest in any Shares;
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares; or
- agree to any of this aforesaid.

Restriction on Transfers

Notwithstanding article 10 (a) above, each Shareholder may:

(1) (in the case of a Class B Shareholder or a Class C Shareholder) transfer all of its Shares to a Third Party Buyer provided that such transfer shall result in a single transferee holding all of the Class B Shares or all of the Class C Shares, as applicable;

(in the case of a Class A Shareholder) transfer all or any part of its Class A Shares to a Third Party Buyer or another Class A Shareholder;

transfer all or part of its Shares to an Affiliate in accordance with the provision of article 10 (d);

(in the case of the Class B Shareholder), enter into a trust agreement in favour of its senior management of WARIMPEX FINANZ-UND BETEILIGUNGS AG, a company incorporated in Vienna, whose registered number is FN 78485 W and whose registered office is at Porzellangasse 4, 1090 Vienna (WP), in relation to all or any part of the Class B Shares including a transfer of beneficial interest but no transfer of beneficial interest shall be made to a third party other than a manager of the Company or a director or a manager of WP or WARIMPEX (POLSKA) sp z o.o.; an affiliated company of WP registered in Poland.

Pre-emption

(2) If a Shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer (the «Offered Shares»), it shall first make an offer to the other Shareholders (the «Remaining Shareholders») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

The Remaining Shareholders shall, within 30 Business Days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or

serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

Where an Acceptance Notice is given by only one Remaining Shareholder, the Selling Shareholder shall transfer and such Remaining Shareholder or its designated Affiliate shall take transfers of the Offered Shares.

Where more than one of the Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice (the «Electing Shareholders») each Electing Shareholder shall take a transfer of that proportion of the Offered Shares that the proportion of Shares held by each Electing Shareholder bears to the total number of Shares held by all Electing Shareholders and the Selling Shareholder shall transfer such Shares accordingly.

The closing date for any transfers to be made pursuant to article 10 (c) (3) and (4) shall be the date thirty (30) Business Days from the date of each Acceptance Notice.

If the Remaining Shareholders do not serve an Acceptance Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell to a Third Party Buyer on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to three (3) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

If the Selling Shareholder is unable to procure a sale pursuant to article 10 (c) (6) during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

(a) withdraw the offer to sell the Offered Shares and the relevant Subordinated Loan by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

(b) serve a further Transfer Notice (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of article 10 (c) (1) to (7) shall apply mutatis mutandis save that:

the «Offer Deadline» shall be the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

the «Terms» shall be the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

Transfers to Affiliates

A Shareholder (or its Affiliate) may transfer all or some of its Shares to an entity which is an Affiliate of such Shareholder or is another Class A Shareholder on giving prior written notice to the other Shareholders. Any Affiliate holding Shares shall immediately retransfer its Shares to a person who is an Affiliate if it ceases to be an Affiliate of the Shareholder.

For the purposes of the Articles of Incorporation, «Third Party Buyer» shall be an entity in which the Class A Shareholder neither directly nor indirectly, nor through an Affiliate holds any shares or other interest or in respect of which the Class A Shareholder has no board members in common with the Class A Shareholder. «Business Days» means a day other than a Saturday or Sunday, on which the major retail banks in the City of London and Luxembourg, are open for non-automated customer services. «Affiliate» in relation to a Company, means any Subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding company. «Holding Company» in relation to a company, means a company which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers of that Company or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company.

To amend article 11 so as to specify Luxembourg legal requirements applicable to transfer of Shares, which shall read as follows:

Art. 11. Formalities. In addition to the transfer restriction of article 10 of the Articles and in compliance with article 189 of the Law, Shares may not be transferred inter vivos to persons who are not Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

To add a new article 12 on the reclassification of shares upon subsequent transfers (and to renumber the subsequent articles), which shall read as follows:

Art. 12. Reclassification of Shares. Where any transferee of all of the Class A Shares or the Class B Shares or the Class C Shares respectively first sells part of the Class A Shares or the Class B Shares or the Class C Shares associated with them to a third party the Shares so sold shall thereupon be converted into Class D Shares, or if there are already Class D Shares, Class E Shares or Class F Shares and so on as the case may require to which the same rights previously attaching to the Shares so transferred will attach and the shareholders shall procure that the necessary amendments to the Articles are made by way of notarial deed in Luxembourg.

The Shareholders of the Company acknowledge that the reclassification of the Class A Shares or the Class B Shares or the Class C Shares into Class D Shares, Class E Shares or Class F Shares has been defined from the outset by the present Articles and that such reclassification does not entail a change of rights attached to the converted shares which will all have the same rights.

To amend article 14 (old article 13) so as to provide for new corporate governance rules, which shall read as follows:

Art. 14. Management. The Company is managed at all time by a board of at least five Managers (the «Board of Managers») appointed for a term as determined by the general meeting of the Shareholders and which may be removed without cause by the general meeting of the Shareholders. The Board of Managers shall at all times consist of:

(1) three members, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholders (the «Class A Managers»); and

(2) one member, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders (the «Class B Manager»); and

(3) one member, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class C Shareholders (the «Class C Manager» and together with the Class A Managers and the Class B Managers, the «Managers»).

Each Shareholder may propose the removal and the appointment of a replacement Manager designated pursuant to the first paragraph of the article 14 of the Articles of Incorporation by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to consider the removal of such Manager so designated and appoint a replacement Manager.

Where a Shareholder acquires all the Shares of another Shareholder, the Manager(s) appointed pursuant to a nomination by the disposing Shareholder shall, and the disposing Shareholder shall procure that such Manager(s), tender his/their resignation effective as of the transfer of the relevant Shares to the acquiring Shareholder.

The Managers may choose from among its members of the Board of Managers a chairman. The post of chairman of the Board of Managers shall be held by a Class A Manager or a Class B Manager or a Class C Manager in rotation. The chairman shall not have a second or casting vote. If the chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the Class A Managers present may appoint any one of their number to act as the chairman for the purposes of the meeting. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board of Managers and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every 6 months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No Board meeting shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Managers and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but meetings may be convened by giving not less than 48 hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree.

No notice shall be required in case all the Managers are present or represented at a meeting of such Board of Managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

No resolution of the Board of Managers may be passed at a meeting unless at least two Class A Manager are present and a simple majority of Managers present or represented by proxy vote in favour save for the Reserved Matters where the provisions of the following paragraph applies.

In addition to any other formality or approval as requested by any provision of the Law, and by exception to the paragraph above, unanimous consent of the all the Managers is required for the following reserved matters (the «Reserved Matters»):

any variation to the capital structure of the Company or the issue of further Shares (other than as provided for under any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders) or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;

approval of the initial budget and the business plan approved from time to time by the Board of Managers and the Shareholders;

carrying out any other business than specified in the business plan;

any increase in the budget by more than EUR 10,000,000 (ten million Euro); and

any change to the rights attaching to any class of Shares in the Company as set out in the Articles of Incorporation.

To amend article 15 (old article 14) so as to provide for the joint representation of the Company by any Class A Manager acting jointly with a Class B Manager or a Class C Manager which shall read as follows:

Art. 15. Powers. The Board of Managers has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or the size of the operation, provided that it falls within the object of the company.

The Company shall be bound by the signature of any Class A Manager acting jointly with a Class B Manager or a Class C Manager or by any special attorney appointed by a Class A Manager acting jointly with a Class B Manager or a Class C Manager.

To decide that the existing managers will be qualified as Class A Managers.

To amend article 18 (old article 17) last paragraph, last sentence which shall no read as follows:

All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by a majority (in number) of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

To decide to appoint as:

- Class B Manager of the Company: Mr Christian Fojtl, born on November 19, 1964 at Vienna, Austria, residing professionally at Warsaw: ul. Sienna 39, 00-121 Warszawa, Poland;
- Class C Manager of the Company: Mr George Mula, born on 12 March 1952 at London, UK, residing at 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, WD3 5 TB, London, UK.

To decide to set the duration of the mandate of all the Managers six (6) years, ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with Article 17 of the articles of incorporation of the Company:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the twenty-six thousand (26,000) existing ordinary shares into twenty-four thousand three hundred forty-six (24,346) class A shares, nine hundred thirty-eight (938) class B shares and seven hundred sixteen (716) class C shares and to amend article 6 paragraph 1 which shall read as follows:

The corporate capital of the Company is set at six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000) represented by twenty-four thousand three hundred forty-six (24,346) class A shares (the «Class A Shares»), nine hundred thirty-eight (938) class B shares (the «Class B Shares») and seven hundred sixteen (716) class C shares (the «Class C Shares», and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the «Shares»). The holders of Class A Shares are hereafter referred to as the «Class A Shareholders», the holders of Class B Shares as the «Class B Shareholders» and the holders of Class C Shares as «Class C Shareholders» and, together with the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, the «Shareholders».

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the entry of WFP, GM and EC as new shareholders of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the transfer (i) to WFP from ERE II of 694 (six hundred ninety-four) B Shares (as defined in the Articles as amended pursuant to the first resolution) and from ERE II US of 244 (two hundred and forty-four) B Shares, (ii) to GM from ERE II of 530 (five hundred and thirty) C Shares (as defined in the Articles as amended pursuant to the first resolution) and from ERE II US of 186 (one hundred and eighty-six) C shares and (iii) to EC from ERE II of 1 (one) Class A Share (as defined in the Articles as amended pursuant to the first resolution).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to replace «shares» by «Shares», «shareholders» by «Shareholders» and «manager» by «Manager» in the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to add a new paragraph 2 in article 3 so as to specify that in particular, the Company may acquire shares in EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o. with its registered office in Warsaw, at 53 Emillii Plater St, 00-113 registered in the Register of Entrepreneurs kept by the District Court for Warsaw, XIX Economic Division of the National Court Registry under KRS no. 102942, which shall now read as follows:

In particular, the Company may acquire shares in EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o. with its registered office in ul. Matuzewska 14, 03-876 Warszawa, Poland, since April 4th, 2005 registered in the Register of Entrepreneurs kept by the District Court for Warsaw, XIX Economic Division of the National Court Registry under KRS no. 102942 (EP1).

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 8 paragraph 1 so as to define the rights attached to each class of shares, which shall now read as follows:

Unless otherwise provided in the Articles of Incorporation, all Shares have equal rights.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 10 so as to provide for restrictions to the transfer of Shares, which shall now read as follows:

Art. 10. Transfer of Shares

(a) Prohibition on dealing

No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following until liquidation of the Company:

(1) sell, transfer, dispose of, assign, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any share or interest in any Shares;

(2) grant an option, right or interest over any Shares or any interest in any Shares;

(3) enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares; or

(4) agree to any of this aforesaid.

(b) Restriction on Transfers

Notwithstanding article 10 (a) above, each Shareholder may:

(1) (in the case of a Class B Shareholder or a Class C Shareholder) transfer all of its Shares to a Third Party Buyer provided that such transfer shall result in a single transferee holding all of the Class B Shares or all of the Class C Shares, as applicable;

(1) (in the case of a Class A Shareholder) transfer all or any part of its Class A Shares to a Third Party Buyer or another Class A Shareholder;

(2) transfer all or part of its Shares to an Affiliate in accordance with the provision of article 10 (d);

(3) (in the case of the Class B Shareholder), enter into a trust agreement in favour of its senior management of WARIMPEX FINANZ-UND BETEILIGUNGS AG, a company incorporated in Vienna, whose registered number is FN 78485 W and whose registered office is at Porzellangasse 4, 1090 Vienna (WP), in relation to all or any part of the Class B Shares including a transfer of beneficial interest but no transfer of beneficial interest shall be made to a third party other than a manager of the Company or a director or a manager of WP or WARIMPEX (POLSKA) Sp z o.o., an affiliated company of WP registered in Poland.;

(c) Pre-emption

(1) If a Shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer (the «Offered Shares»), it shall first make an offer to the other Shareholders (the «Remaining Shareholders») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

(2) The Remaining Shareholders shall, within 30 Business Days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

(a) serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or

(b) serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

(3) Where an Acceptance Notice is given by only one Remaining Shareholder, the Selling Shareholder shall transfer and such Remaining Shareholder or its designated Affiliate shall take transfers of the Offered Shares.

(4) Where more than one of the Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice (the «Electing Shareholders») each Electing Shareholder shall take a transfer of that proportion of the Offered Shares that the proportion of Shares held by each Electing Shareholder bears to the total number of Shares held by all Electing Shareholders and the Selling Shareholder shall transfer such Shares accordingly.

(5) The closing date for any transfers to be made pursuant to article 10 (c) (3) and (4) shall be the date thirty (30) Business Days from the date of each Acceptance Notice.

(6) If the Remaining Shareholders do not serve an Acceptance Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell to a Third Party Buyer on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to three (3) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

(7) If the Selling Shareholder is unable to procure a sale pursuant to article 10 (c) (6) during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

(a) withdraw the offer to sell the Offered Shares and the relevant Subordinated Loan by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

(b) serve a further Transfer Notice (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of article 10 (c) (1) to (7) shall apply mutatis mutandis save that:

(i) the «Offer Deadline» shall be the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

(ii) the «Terms» shall be the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

(d) Transfers to Affiliates

A Shareholder (or its Affiliate) may transfer all or some of its Shares to an entity which is an Affiliate of such Shareholder or is another Class A Shareholder on giving prior written notice to the other Shareholders. Any Affiliate holding Shares shall immediately retransfer its Shares to a person who is an Affiliate if it ceases to be an Affiliate of the Shareholder.

(e) For the purposes of the Articles of Incorporation, «Third Party Buyer» shall be an entity in which the Class A Shareholder neither directly nor indirectly, nor through an Affiliate holds any shares or other interest or in respect of which the Class A Shareholder has no board members in common with the Class A Shareholder. «Business Days» means a day other than a Saturday or Sunday, on which the major retail banks in the City of London and Luxembourg, are open for non-automated customer services. «Affiliate» in relation to a Company, means any Subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding company. «Holding Company» in relation to a company, means a company which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers of that Company or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company.

Eighth resolution

The Shareholders resolve amend article 11 so as to specify Luxembourg legal requirements applicable to transfer of Shares, which shall read as follows:

Art. 11. Formalities. In addition to the transfer restriction of article 10 of the Articles and in compliance with article 189 of the Law, Shares may not be transferred inter vivos to persons who are not Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to add a new article 12 on the reclassification of shares upon subsequent transfers (and to renumber the subsequent articles), which shall read as follows:

Art. 12. Reclassification of Shares. Where any transferee of all of the Class A Shares or the Class B Shares or the Class C Shares respectively first sells part of the Class A Shares or the Class B Shares or the Class C Shares associated with them to a third party the Shares so sold shall thereupon be converted into Class D Shares, or if there are already Class D Shares, Class E Shares or Class F Shares and so on as the case may require to which the same rights previously attaching to the Shares so transferred will attach and the shareholders shall procure that the necessary amendments to the Articles are made by way of notarial deed in Luxembourg.

The Shareholders of the Company acknowledge that the reclassification of the Class A Shares or the Class B Shares or the Class C Shares into Class D Shares, Class E Shares or Class F Shares has been defined from the outset by the present Articles and that such reclassification does not entail a change of rights attached to the converted shares which will all have the same rights.

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend article 14 (old article 13) so as to provide for new corporate governance rules, which shall read as follows:

Art. 14. Management. The Company is managed at all time by a board of at least five Managers (the «Board of Managers») appointed for a term as determined by the general meeting of the Shareholders and which may be removed without cause by the general meeting of the Shareholders. The Board of Managers shall at all times consist of:

(1) three members, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholders (the «Class A Managers»); and

(2) one member, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders (the «Class B Manager»); and

(3) one member, who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class C Shareholders (the «Class C Manager») and together with the Class A Managers and the Class B Managers, the «Managers».

Each Shareholder may propose the removal and the appointment of a replacement Manager designated pursuant to the first paragraph of the article 14 of the Articles of Incorporation by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to consider the removal of such Manager so designated and appoint a replacement Manager.

Where a Shareholder acquires all the Shares of another Shareholder, the Manager(s) appointed pursuant to a nomination by the disposing Shareholder shall, and the disposing Shareholder shall procure that such Manager(s), tender his/their resignation effective as of the transfer of the relevant Shares to the acquiring Shareholder.

The Managers may choose from among its members of the Board of Managers a chairman. The post of chairman of the Board of Managers shall be held by a Class A Manager or a Class B Manager or a Class C Manager in rotation. The chairman shall not have a second or casting vote. If the chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the Class A Managers present may appoint any one of their number to act as the chairman for the purposes of the meeting. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two Managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board of Managers and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every 6 months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No Board meeting shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Managers and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but meetings may be convened by giving not less than 48 hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree.

No notice shall be required in case all the Managers are present or represented at a meeting of such Board of Managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

No resolution of the Board of Managers may be passed at a meeting unless at least two Class A Manager are present and a simple majority of Managers present or represented by proxy vote in favour save for the Reserved Matters where the provisions of the following paragraph applies.

In addition to any other formality or approval as requested by any provision of the Law, and by exception to the paragraph above, unanimous consent of the all the Managers is required for the following reserved matters (the «Reserved Matters»):

(4) any variation to the capital structure of the Company or the issue of further Shares (other than as provided for under any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders) or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares;

approval of the initial budget and the business plan approved from time to time by the Board of Managers and the Shareholders;

carrying out any other business than specified in the business plan

any increase in the budget by more than EUR 10,000,000 (ten million Euro); and

any change to the rights attaching to any class of Shares in the Company as set out in the Articles of Incorporation.

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 15 (old article 14) so as to provide for the joint representation of the Company by any Class A Manager acting jointly with a Class B Manager or a Class C Manager, which shall read as follows:

Art. 15. Powers. The Board of Managers has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or the size of the operation, provided that it falls within the object of the company.

The Company shall be bound by the signature of any Class A Manager acting jointly with a Class B Manager or a Class C Manager or by any special attorney appointed by a Class A Manager acting jointly with a Class B Manager or a Class C Manager.

Twelfth resolution

The Shareholders resolve to decide that the existing managers will be qualified as Class A Managers.

Thirteenth resolution

The Shareholders resolve to amend article 17 last paragraph, last sentence which shall now read as follows:

All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by a majority (in number) of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Fourteenth resolution

The Shareholders resolve to appoints as:

- Class B Manager of the Company: Mr Christian Fojtl, born on November 19, 1964 at Vienna, Austria, residing professionally at Warsaw: ul. Sienna 39, 00-121 Warszawa, Poland.

- Class C Manager of the Company: Mr George Mula, born on 12 March 1952 at London, UK, residing at 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, WD3 5 TB, London, UK.

The new managers declare to accept their mandates.

Fifteenth resolution

The Shareholders resolve to set the duration of the mandate of all the Managers six (6) years, ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROPA DE-GOR, S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2004, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro 104.236 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 96 du 2 février 2005. Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 288 du 31 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, désignant comme secrétaire Monsieur Vincent Goy, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter Cluff, directeur financier, avec adresse professionnelle à Londres.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varient, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les vingt-six mille (26.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les associés déclarent avoir été infor-

més préalablement de l'ordre du jour et avoir renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Convertir les vingt-six mille (26.000) parts sociales ordinaires existantes en vingt-quatre mille trois cent quarante-six (24.346) parts sociales de classe A, neuf cent trente-huit (938) parts sociales de classe B et sept cent seize (716) part sociales de classe C et modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille trois cent quarante-six (24.346) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), neuf cent trente-huit (938) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») et sept cent seize (716) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts sociales de Classe B sont définies ci-après comme les «Parts Sociale. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont définis comme les «Associés de Classe A», les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont définis comme les «Associés de Classe B», les détenteurs de Parts Sociales de Classe C sont définis comme les «Associés de Classe C» et, ensemble avec les Associés de Classe A et le Associés de Classe B, les «Associés».

2. Approuver WARIMPEX FINANZ-UND BETEILIGUNGS AG, une société constituée en vertu du droit autrichien, ayant son siège social à Porzellangasse 4, 1090 Vienne (WP), EUROPE CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numero B 103.537 (EC) et George Mula, demeurant au 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, WD3 5 TB, Londres, Royaume-Uni (GM) en tant que nouveaux associés de la Société;

3. Approuver le transfert (i) en faveur de WP par EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l. (ERE II) de 694 (six cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales B (telles que définies dans les Statuts modifiés en vertu de la première résolution) et par EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l. (ERE II US) de 244 (deux cents quarante-quatre) Parts Sociales B, (ii) en faveur de GM par ERE II de 530 (cinq cent trente) Part Sociales C (telles que définies dans les Statuts modifiés en vertu de la première résolution) et par ERE II US de 186 (cent quatre-vingt-six) Parts Sociales C et (iii) en faveur de EC par ERE II de 1 (une) Part Sociale de Classe A (telles que définies dans les Statuts modifiés en vertu de la première résolution);

4. Remplacer les termes «parts sociales» par «Parts Sociales», «associés» par Associés et «gérant» par «Gérant» dans les Statuts;

5. Ajouter un nouveau paragraphe 2 à l'article 3 de manière à préciser en particulier que la Société peut acquérir les actions de la société EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o., ayant son siège social à Matusnewska 14, 03-876, Varsovie, Pologne, immatriculée au Registre des Entrepreneurs tenu par la Cour du District de Varsovie, XIX Division Economique du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 102942, qui aura désormais la teneur suivante:

En particulier, la Société peut acquérir les actions de la sociétés EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o., ayant son siège social à ul. Matusnewska 14, 03-876, Varsovie, Pologne depuis le 4 avril 2005, immatriculée au Registre des Entrepreneurs tenu part la Cours du District de Varsovie, XIX Division Economique du Registre National de la Cours sous le numéro KRS 102942 (EP1).

6. Modifier l'article 8 paragraphe 1, de manière à définir les droits attachés à chaque classe de parts sociales, qui aura désormais la teneur suivante:

«Sous réserve des dispositions contraires dans les Statuts, toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.»

7. Modifier l'article 10 de manière à insérer des restrictions au transfert des Parts Sociale, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. Transfert des Parts Sociales

(a) Interdiction

Aucun Associé ne pourra faire, ou pourra accepter de faire, ce qui suit jusqu'à la liquidation de la Société: céder, transférer, disposer de, attribuer, gager, hypothéquer, grever d'une charge une quelconque Part Sociale ou un intérêt dans une quelconque Part Sociale;

accorder une option, un droit ou un intérêt sur une quelconque Part Sociale ou un quelconque intérêt sur une Part Sociale;

conclure tout contrat en relation avec les droits de vote attachés à un quelconque Part Sociale; ou accepter l'une quelconque chose mentionnée ci-dessus.

(b) Restrictions aux Transferts

Nonobstant l'article 10 (a) ci-dessus, chaque Associé peut:

(pour un Associé de Classe B ou un Associé de Classe C) transférer toutes ses Parts Sociales à une Tierce Partie Acheteuse pour autant qu'un tel transfert aboutisse à la détention de toutes les Parts Sociales de Classe B et de toutes les Parts Sociales de Classe C par un seul cessionnaire, suivant le cas;

(pour un Associé de Classe A) transférer tout ou partie de ses Parts Sociales de Classe A à une Tierce Partie Acheteuse ou à une autre Associés de Classe A;

transférer tout ou partie de ses Part Sociales à une Société Associée conformément aux disposition de l'article 10 (d);

(pour un Associé de Classe B), conclure une convention de trust en faveur de sa direction de WARIMPEX FINANZ-UND BETEILIGUNGS AG, une société constituée à Vienne, dont le numéro d'immatriculation est le FN 78485 W et dont le siège social se situe a Porzellangasse 4, 1090 Vienne (WVP), en rapport avec tout ou toute partie des Parts Sociales de Classe B comprenant le transfert d'intérêt bénéficiaire mais aucun transfert d'intérêt bénéficiaire ne sera fait en faveur d'une tierce partie autre qu'un gérant de la Société ou un administrateur ou un gérant de WP ou WARIMPEX (POLSKA) Sp z o.o., une filiale de WP établie en Pologne.

(c) Prémption

Lorsqu'un Associé («l'Associé Vendeur») souhaite transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à une Tierce Partie Acheteuse (les «Parts Sociales Offertes»), il doit d'abord faire une offre aux autres Associés (les «Associés Restants»)

sous forme d'une notification écrite (la «Notification de Transfert») et à la Société expliquant les détails des Parts Sociales Offertes et le prix des Parts Sociales Offertes et toutes les autres conditions que l'Associé Vendeur est prêt à accepter (ensemble les «Conditions»).

Les Associés Restants pourront, dans les 30 Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre»), au choix:

(a) envoyer une notification écrite à l'Associé Vendeur acceptant l'offre aux Conditions de la Notification de Transfert (la «Notification d'Acceptation»); ou

(b) envoyer une notification écrite à l'Associé Vendeur refusant l'offre comprise dans la Notification de Transfert.

Lorsqu'une Notification d'Acceptation est donnée seulement par un Associé Restant, l'Associé Vendeur transférera et l'Associé Restant ou sa Société Associée désignée acceptera les Parts Sociales Offertes.

Lorsque plus d'un Associé Restant envoie une Notification d'Acceptation (les «Associés Acceptants») chaque Associé Acceptant achètera les Parts Sociales Offertes en proportion des Parts Sociales détenues par chaque Associé Acceptant en rapport avec le nombre total des Parts Sociales détenues par tous les Associés Acceptants et l'Associé Vendeur vendra de telles Parts Sociales en conséquence.

La date de conclusion pour tous les transferts opérés conformément à l'article 10 (c) (3) et (4) sera la date du 30^e jour ouvrable suivant le jour de la Notification d'Acceptation.

Lorsque les Associés Restants n'envoient pas une Notification d'Acceptation ou ne répondent pas à la Notification de Transfert à la Date Limite de l'Offre, l'Associé Vendeur est libre de vendre à une Tierce Partie Acheteuse aux Conditions ou suivant des termes et conditions plus favorables à l'Associé Vendeur Durant une période maximale de trois (3) mois suivant la Date Limite de l'Offre (la «Période de Vente»).

Lorsque l'Associé Vendeur n'est pas en mesure d'obtenir la vente conformément à l'article 10 (c) (6) pendant la Période de Vente, l'Associé Vendeur pourra au choix:

(c) retirer l'offre de vendre les Parts Sociales Offertes et le Prêt Subordonné approprié en délivrant une notification de retrait à la Société; ou

(d) envoyer une Notification de Transfert additionnelle (la «Notification de Transfert Subséquente»), à des conditions différentes des Conditions, pour laquelle les dispositions de l'article 10 (c) (1) to (7) s'appliqueront mutatis mutandis sous réserve que:

(i) la «Date Limite de l'Offre» sera la date tombant vingt (20) Jours Ouvrables après la date de réception de la Notification de Transfert Subséquente; et

(ii) les «Conditions» seront les conditions telles qu'établies dans la Notification de Transfert Subséquente.

(d) Transferts aux Sociétés Associées

Un Associé (ou sa Société Associée) a le droit de transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à une entité qui est une Société Associée d'un tel Associé ou qui est un autre Associé de Classe A après l'avoir notifié préalablement par écrit aux autres Associés. Toute Société Associée détenant les Parts Sociales devra immédiatement re-transférer ses Parts Sociales à une personne qui est une Société Associée lorsqu'elle cesse d'être une Société Associée de l'Associé.

(e) Pour les besoins des présents Statuts, «Tierce Partie Acheteuse» sera l'entité dans laquelle l'Associé de Classe A ne détient ni directement ni indirectement, ni par le biais d'une Société Associée une quelconque action ou autres intérêts ou dans laquelle l'Associé de Classe A n'a aucun membre au conseil en commun avec l'Associé de Classe A. «Jours Ouvrables» signifie un jour autre que le samedi ou le dimanche, durant lequel la majorité des banques détail de Londres et de Luxembourg, sont ouvertes pour des services à la clientèle non automatisés. «Société Associée» en rapport avec la Société, signifie toute Filiale de celle-ci ou toute Société Holding de celle-ci ou toute autre Filiale d'une telle Société Holding. «Société Holding» en rapport avec une société, signifie une société qui directement ou indirectement détient au moins la majorité des droits de vote de cette société ou à le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou du conseil de gérance de cette Société ou contrôle seule ou, conformément à une convention avec d'autres, la majorité des droits de vote de cette société.

8. Modifier l'article 11 de manière à préciser les exigences légales luxembourgeoises applicables au transfert des Parts Sociales, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Formalités. En complément aux restrictions apportées aux cessions stipulées à l'article 10 des Statuts et conformément à l'article 189 de la Loi, les Parts Sociales ne pourront être cédées inter vivos à des personnes non Associés, à moins que les Associés représentant au moins les trois quarts du capital social aient agréé ceux-ci en assemblée générale.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

9. Ajouter un nouvel article 12 sur la reclassification des parts sociales par suite de cessions subséquentes (et renommer les articles subséquents), qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. Reclassification des Parts Sociales. Lorsque tout cessionnaire de toutes les Parts Sociales de Classe A ou de toutes les Parts Sociales de Classe B ou de toutes les Parts Sociales de Classe C cède respectivement pour la première fois une partie des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B ou des Parts Sociales de Classe C à une tierce partie, les Parts Sociales ainsi cédées seront converties en Parts Sociales de Classe D, ou s'il existe déjà des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E ou des Parts Sociales de Classe F et ainsi de suite, si cela devait s'avérer nécessaire, ayant les mêmes droits que ceux précédemment attachés aux Parts Sociales ainsi cédées les Associés obtiendront que les nécessaires modifications des Statuts soient effectuées par acte notarié à Luxembourg.

Les Associés de la Société reconnaissent que la reclassification des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B ou des Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe D, E ou F a été définie depuis le début par les

présent Statuts et qu'elle n'entraîne pas un changement dans les droits attachés aux Parts Sociales reclassifiées, lesquelles auront les mêmes droits.

10. Modifier l'article 14 (ancien article 13) en vue d'insérer de nouvelles règles de gouvernement d'entreprise, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 14. Gérance. La Société est gérée à tout moment par un conseil d'au moins cinq Gérants (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»), nommés pour une période déterminée par l'assemblée générale des Associés et pouvant être révoqués sans justification par l'assemblée générale des Associés. Le Conseil de Gérance est composé à tout moment de:

trois membres, nommés sur base d'une liste de candidates proposés par les Associés de classe A (les «Gérants de Classe A»);

un membre, nommé sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe B (les «Gérants de Classe B»); et

un membre, nommé sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe C (les «Gérants de Classe C») et ensemble avec les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B, les «Gérants».

Chaque Associé pourra proposer la révocation et la nomination d'un Gérant de remplacement selon le premier paragraphe de l'article 14 des Statuts par un avis signé par ou pour le compte de cet Associé adressé à la Société, demandant qu'une assemblée générale des Associés soit convoquée conformément aux Statuts afin de délibérer sur la révocation de ce Gérant, ainsi désigné, et la nomination de son remplaçant.

Si un Associé acquiert toutes les Parts Sociales d'un autre Associé, le(s) Gérant(s) nommé(s) sur proposition de l'Associé cédant doit(vent), et l'Associé cédant doit veiller à ce qu'il en soit ainsi, soumettre sa/leur démission effective à la date de cession des Parts Sociales visées à l'Associé acquéreur.

Les Gérants pourront choisir un président parmi les membres du Conseil de Gérance. Le poste de président du Conseil de Gérance sera occupé en rotation par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C. Le président n'aura pas de second vote ou de vote décisif. Si le président est absent à la réunion de Conseil de Gérance, les Gérants de Classe A présents pourront nommer n'importe lequel d'entre eux pour agir en qualité de président de la réunion. Un secrétaire, qui ne devra pas être Associé, pourra être choisi et sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance sera convoqué par le président, ou deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées et tenue au moment déterminé par le Conseil de Gérance et, sous réserve que les Associés en conviennent autrement, au moins tous les 6 mois et au siège social de la Société au Luxembourg ou à tout autre endroit détermine par le Conseil de Gérance de temps en temps. Aucune réunion du Conseil ne sera normalement convoquée moins de cinq (5) Jours Ouvrables de l'avis donné à tous les Gérants et accompagnée d'une liste des points à l'ordre du jour de la réunion, mais les réunions peuvent être convoquée dans les 48 heures de l'envoi d'un avis à tous les Gérants si les intérêts de la Société devaient, de l'opinion des Gérants, être compromis jusqu'à un point matériel si les affaires devant être traitées lors de cette réunion n'étaient pas traitées d'urgence ou si tous les Gérants acceptent.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance ou si les résolutions écrites sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un télex, d'un fax ou d'une lettre. Un Gérant pourra représenter plus d'un de ses collègues Gérants.

Tout Gérant pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants d'entendre et d'être entendu par chaque participant. Une telle participation à une réunion sera considérée comme équivalent à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil de Gérance, pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire si ses membres expriment leur approbation par écrit, télégramme, télex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire. Une résolution écrite signée par tous les Gérants constitue une résolution conforme et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et cette décision pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du conseil de Gérance.

Aucune résolution du Conseil de Gérance ne pourra être adoptée lors d'une réunion à moins qu'au moins deux Gérant de Classe A ne soient présent et que la majorité simple des Gérants présents ou représentés par procuration ne vote en faveur de cette résolution à l'exception des Matières Réservées auxquelles s'appliquent le paragraphe suivant.

Outre toute autre formalité ou approbation requises par une quelconque disposition de la Loi, et par exception au paragraphe ci-dessus, l'accord unanime de tous les Gérants est exigé dans les matières réservées (les «Matières Réservées») suivantes:

toute variation apportée à la structure du capital de la Société ou l'émission de Parts Sociales supplémentaires (autres celle prévue dans toute convention qui pourrait être conclue de temps en temps entre les Associés) ou à la création de toute option pour souscrire ou acquérir des Parts Sociales;

l'approbation du budget initial et du business plan approuvé de temps en temps par le Conseil de Gérance et les Associés;

la mise en oeuvre de toutes les affaires autres que celles spécifiées dans le business plan;

toute augmentation du budget de plus de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros); et

toute modification des droits attachés à une classe de Parts Sociales de la Société tels qu'indiqués dans les Statuts.

11. Modifier l'article 15 (ancien article 14) de manière à assurer une représentation conjointe de la Société par tout Gérant de Classe A Manager agissant conjointement avec un Gérant de Classe B ou un Gérant de Classe C, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. Pouvoirs. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges d'effectuer n'importe quel acte administratif, gestion ou disposition concernant la Société, quelque soit la nature ou la taille de l'opération, à condition qu'elles soient en rapport avec l'objet de la Société.

La Société est liée par la signature conjointe de tout Gérant de classe A avec un Gérant de classe B ou un Gérant de classe C ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué par un Gérant de classe A agissant conjointement avec un Gérant de classe B ou un Gérant de classe C.

12. Décider que les gérants existants seront qualifiés de Gérants de Classe A;

13. Modifier l'article 18 (ancien article 17), dernier paragraphe, dernière phrase qui aura désormais la teneur suivante:

Toutes les modifications des présents Statuts doivent être approuvées par une majorité (en nombre) des Associés représentants au moins les trois quarts du capital social.

14. Décider de nommer comme:

- Gérant de Classe B de la Société: Monsieur Christian Fojtl, né le 19 novembre 1964 à Vienne, Autriche, demeurant professionnellement à Varsovie: ul. Sienna 39, 00-121 Varsovie, Pologne.

- Gérant de Classe C de la Société: Monsieur George Mula, né le 12 mars 1952 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant au 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, WD3 5 TB, Londres, Royaume-Uni;

15. Décider de fixer la durée du mandat de tous les Gérants à six (6) ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés à venir en 2011;

16. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité, conformément à l'article 17 des statuts de la Société:

Première résolution

Les Associés décident de convertir les vingt-six mille (26.000) parts sociales ordinaires existantes en vingt-quatre mille trois cent quarante-six (24.346) parts sociales de classe A, neuf cent trente-huit (938) parts sociales de classe B et sept cent seize (716) part sociales de classe C et modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} qui aura désormais la teneur suivante:

Le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille trois cent quarante-six (24.346) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), neuf cent trente-huit (938) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») et sept cent seize (716) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts sociales de Classe B sont définies ci-après comme les «Parts Sociale. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont définis comme les «Associés de Classe A», les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont définis comme les «Associés de Classe B», les détenteurs de Parts Sociales de Classe C sont définis comme les «Associés de Classe C» et, ensemble avec les Associés de Classe A et le Associés de Classe B, les «Associés».

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver WP, GM et EC en tant que nouveaux associés de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver le transfert (i) en faveur de WP par EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l. (ERE II) de 694 (six cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales B (telles que définies dans les Statuts modifiés en vertu de la première résolution) et par EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l. (ERE II US) de 244 (deux cent quarante-quatre) Parts Sociales B, (ii) en faveur de GM par ERE II de 530 (cinq cent trente) Part Sociales C (telles que définies dans les Statuts modifiés en vertu de la première résolution) et par ERE II US de 186 (cent quatre-vingt-six) Parts Sociales C et (iii) en faveur de EC par ERE II de 1 (une) Part Sociale de Classe A (telles que définies dans les Statuts modifiés en vertu de la première résolution).

Quatrième résolution

Les Associés décident de remplacer les termes «parts sociales» par «Parts Sociales», «associés» par «Associés» et «gérant» par «Gérant» dans les Statuts.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouveau paragraphe 2 à l'article 3 de manière à préciser en particulier que, la Société peut acquérir les actions de la société EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o., ayant son siège social à Varsovie, au 53 Emillii Plater St, 00-113, immatriculée au Registre des Entrepreneurs tenu par la Cour du District de Varsovie, XIX Division Economique du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 102942, qui aura désormais la teneur suivante:

En particulier, la Société peut acquérir les actions de la sociétés EUROPE POLAND 1 Sp. z o.o., ayant son siège sociale à ul. Matusnewska 14, 03-876, Varsovie, Pologne depuis le 4 avril 2005, immatriculée au Registre des Entrepreneurs tenu part la Cours du District de Varsovie, XIX Division Economique du Registre National de la Cours sous le numéro KRS 102942 (EP1).

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 paragraphe 1, de manière à définir les droits attachés à chaque classe de parts sociales, qui aura désormais la teneur suivante:

«Sous réserve des dispositions contraires dans les Statuts, toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.»

Septième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 10 de manière à insérer des restrictions au transfert des Parts Sociale, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. Transfert des Parts Sociales

(a) Interdiction

Aucun Associé ne pourra faire, ou pourra accepter de faire, ce qui suit jusqu'à la liquidation de la Société:

(1) céder, transférer, disposer de, attribuer, gager, hypothéquer, grever d'une charge une quelconque Part Sociale ou un intérêt dans une quelconque Part Sociale;

(2) accorder une option, un droit ou un intérêt sur une quelconque Part Sociale ou un quelconque intérêt sur une Part Sociale;

(3) conclure tout contrat en relation avec les droits de vote attachés à un quelconque Part Sociale; ou

(4) accepter l'une quelconque chose mentionnée ci-dessus.

(b) Restrictions aux Transferts

Nonobstant l'article 10 (a) ci-dessus, chaque Associé peut:

(pour un Associé de Classe B ou un Associé de Classe C) transférer toutes ses Parts Sociales à une Tierce Partie Acheteuse pour autant qu'un tel transfert aboutisse à la détention de toutes les Parts Sociales de Classe B et de toutes les Parts Sociales de Classe C par un seul cessionnaire, suivant le cas;

(pour un Associé de Classe A) transférer tout ou partie de ses Parts Sociales de Classe A à une Tierce Partie Acheteuse ou à une autre Associés de Classe A;

transférer tout ou partie de ses Part Sociales à une Société Associée conformément aux disposition de l'article 10 (d);

(pour un Associé de Classe B), conclure une convention de trust en faveur de sa direction de WARIMPEX FINANZ-UND BETEILIGUNGS AG, une société constituée à Vienne, dont le numéro d'immatriculation est le FN 78485 W et dont le siège social se situe a Porzellangasse 4, 1090 Vienne (WV), en rapport avec tout ou toute partie des Parts Sociales de Classe B comprenant le transfert d'intérêt bénéficiaire mais aucun transfert d'intérêt bénéficiaire ne sera fait en faveur d'une tierce partie autre qu'un gérant de la Société ou un administrateur ou un gérant de WV ou WARIMPEX (POLSKA) Sp z o.o., une filiale de WV établie en Pologne;

(c) Prémption

(1) Lorsqu'un Associé («l'Associé Vendeur») souhaite transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à une Tierce Partie Acheteuse (les «Parts Sociales Offertes»), il doit d'abord faire une offre aux autres Associés (les «Associés Restants») sous forme d'une notification écrite (la «Notification de Transfert») et à la Société expliquant les détails des Parts Sociales Offertes et le prix des Parts Sociales Offertes et toutes les autres conditions que l'Associé Vendeur est prêt à accepter (ensemble les «Conditions»).

(2) Les Associés Restants pourront, dans les 30 Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre»), au choix:

(a) envoyer une notification écrite à l'Associé Vendeur acceptant l'offre aux Conditions de la Notification de Transfert (la «Notification d'Acceptation»); ou

(b) envoyer une notification écrite à l'Associé Vendeur refusant l'offre comprise dans la Notification de Transfert.

(3) Lorsqu'une Notification d'Acceptation est donnée seulement par un Associé Restant, l'Associé Vendeur transférera et l'Associé Restant ou sa Société Associée désignée acceptera les Parts Sociales Offertes.

(4) Lorsque plus d'un Associé Restant envoie une Notification d'Acceptation (les «Associés Acceptants») chaque Associé Acceptant achètera les Parts Sociales Offertes en proportion des Parts Sociales détenues par chaque Associé Acceptant en rapport avec le nombre total des Parts Sociales détenues par tous le Associés Acceptants et l'Associé Vendeur vendra de telles Parts Sociales en conséquence.

(5) La date de conclusion pour tous les transferts opérés conformément à l'article 10 (c) (3) et (4) sera la date du 30^e jour ouvrable suivant le jour de la Notification d'Acceptation.

(6) Lorsque les Associés Restants n'envoient pas une Notification d'Acceptation ou ne répondent pas à la Notification de Transfert à la Date Limite de l'Offre, l'Associé Vendeur est libre de vendre à une Tierce Partie Acheteuse aux Conditions ou suivant des termes et conditions plus favorables à l'Associé Vendeur durant une période maximale de trois (3) mois suivant la Date Limite de l'Offre (la «Période de Vente»).

(7) Lorsque l'Associé Vendeur n'est pas en mesure d'obtenir la vente conformément à l'article 10 (c) (6) pendant la Période de Vente, l'Associé Vendeur pourra au choix:

(a) retirer l'offre de vendre les Parts Sociales Offertes et le Prêt Subordonné approprié en délivrant une notification de retrait à la Société; ou

(b) envoyer une Notification de Transfert additionnelle (la «Notification de Transfert Subséquente»), à des conditions différentes des Conditions, pour laquelle les dispositions de l'article 10(c)(1) to (7) s'appliqueront mutatis mutandis sous réserve que:

(i) la «Date Limite de l'Offre» sera la date tombant vingt (20) Jours Ouvrables après la date de réception de la Notification de Transfert Subséquente; et

(ii) les «Conditions» seront les conditions telles qu'établies dans la Notification de Transfert Subséquente.

(d) Transferts aux Sociétés Associées

Un Associé (ou sa Société Associée) a le droit de transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à une entité qui est une Société Associée d'un tel Associé ou qui est un autre Associé de Classe A après l'avoir notifié préalablement par écrit aux autres Associés. Toute Société Associée détenant les Part Sociales devra immédiatement re-transférer ses Parts Sociales à une personne qui est une Société Associée lorsqu'elle cesse d'être une Société Associée de l'Associé.

(e) Pour les besoins des présents Statuts, «Tierce Partie Acheteuse» sera l'entité dans laquelle l'Associé de Classe A ne détient ni directement ni indirectement, ni par le biais d'une Société Associée une quelconque action ou autres in-

térêts ou dans laquelle l'Associé de Classe A n'a aucun membre du conseil en commun avec l'Associé de Classe A. «Jours Ouvrables» signifie un jour autre que le samedi ou le dimanche, durant lequel la majorité des banques de détail de Londres et de Luxembourg, sont ouvertes pour des services à la clientèle non automatisés. «Société Associée» en rapport avec la Société, signifie toute Filiale de celle-ci ou toute Société Holding de celle-ci ou toute autre Filiale d'une telle Société Holding. «Société Holding» en rapport avec une société, signifie une société qui directement ou indirectement détient au moins la majorité des droits de vote de cette société ou à le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou du conseil de gérance de cette Société ou contrôle seule ou, conformément à une convention avec d'autres, la majorité des droits de vote de cette société.

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 11 de manière à préciser les exigences légales luxembourgeoises applicables au transfert des Parts Sociales, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Formalités. En complément aux restrictions apportées aux cessions stipulées à l'article 10 des Statuts et conformément à l'article 189 de la Loi, les Parts Sociales ne pourront être cédées *inter vivos* à des personnes non Associés, à moins que les Associés représentant au moins les trois quarts du capital social aient agréé ceux-ci en assemblée générale.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Neuvième résolution

Les Associés décident d'ajouter un nouvel article 12 sur la reclassification des parts sociales par suite de cessions subséquentes (et renuméroter les articles subséquents), qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. Reclassification des Parts Sociales. Lorsque tout cessionnaire de toutes les Parts Sociales de Classe A ou de toutes les Parts Sociales de Classe B ou de routes les Parts Sociales de Classe C cède respectivement pour la première fois une partie des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B ou des Parts Sociales de Classe C à une tierce partie, les Parts Sociales ainsi cédées seront converties en Parts Sociales de Classe D, ou s'il existe déjà des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E ou des Parts Sociales de Classe F et ainsi de suite, si cela devait s'avérer nécessaire, ayant les mêmes droits que ceux précédemment attachés aux Parts Sociales ainsi cédées les Associés obtiendront que les nécessaires modifications des Statuts soient effectuées par acte notarié à Luxembourg.

Les Associés de la Société reconnaissent que la reclassification des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B ou des Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe D, E ou F a été définie depuis le début par les présent Statuts et qu'elle n'entraîne pas un changement dans les droits attachés aux Parts Sociales reclassifiées, lesquelles auront les mêmes droits.

Dixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 14 (ancien article 13) en vue d'insérer de nouvelles règles de gouvernement d'entreprise, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 14. Gérance. La Société est gérée à tout moment par un conseil d'au moins cinq Gérants (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»), nommés pour une période déterminée par l'assemblée générale des Associés et pouvant être révoqués sans justification par l'assemblée générale des Associés. Le Conseil de Gérance est composé à tout moment de:

(1) trois membres, nommés sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe A (les «Gérants de Classe A»);

(2) un membre, nommé sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe B (les «Gérants de Classe B»); et

(3) un membre, nommé sur base d'une liste de candidats proposés par les Associés de classe C (les «Gérants de Classe C») et ensemble avec les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B, les «Gérants»).

Chaque Associé pourra proposer la révocation et la nomination d'un Gérant de remplacement selon le premier paragraphe de l'article 14 des Statuts par un avis signé par ou pour le compte de cet Associé adressé à la Société, demandant qu'une assemblée générale des Associés soit convoquée conformément aux Statuts afin de délibérer sur la révocation de ce Gérant, ainsi désigné, et la nomination de son remplaçant.

Si un Associé acquiert toutes les Parts Sociales d'un autre Associé, le(s) Gérant(s) nommé(s) sur proposition de l'Associé cédant doi(ven)t, et l'Associé cédant doit veiller à ce qu'il en soit ainsi, soumettre sa/leur démission effective à la date de cession des Parts Sociales visées à l'Associé acquéreur.

Les Gérants pourront choisir un président parmi les membres du Conseil de Gérance. Le poste de président du Conseil de Gérance sera occupé en rotation par un Gérant de Classe A, un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C. Le président n'aura pas de second vote ou de vote décisif. Si le président est absent à la réunion de Conseil de Gérance, les Gérants de Classe A présents pourront nommer n'importe lequel d'entre eux pour agir en qualité de président de la réunion. Un secrétaire, qui ne devra pas être Associé, pourra être choisi et sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance sera convoqué par le président, ou deux Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées et tenue au moment déterminé par le Conseil de Gérance et, sous réserve que les Associés en conviennent autrement, au moins tous les 6 mois et au siège social de la Société au Luxembourg ou à tout autre endroit déterminé par le Conseil de Gérance de temps en temps. Aucune réunion du Conseil ne sera normalement convoquée moins de (5) Jours Ouvrables de l'avis donné à tous les Gérants et accompagnée

d'une liste des points à l'ordre du jour de la réunion, mais les réunions peuvent être convoquée dans les 48 heures de l'envoi d'un avis à tous les Gérants si les intérêts de la Société devaient, de l'opinion des Gérants, être compromis jusqu'à un point matériel si les affaires devant être traitées lors de cette réunion n'étaient pas traitées d'urgence ou si tous les Gérants acceptent.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance ou si les résolutions écrites sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un télex, d'un fax ou d'une lettre. Un Gérant pourra représenter plus d'un de ses collègues Gérants.

Tout Gérant pourra participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants d'entendre et d'être entendu par chaque participant. Une telle participation à une réunion sera considérée comme équivalent à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil de Gérance, pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire si ses membres expriment leur approbation par écrit, télégramme, télex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire. Une résolution écrite signée par tous les Gérants constitue une résolution conforme et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et cette décision pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du conseil de Gérance.

Aucune résolution du Conseil de Gérance ne pourra être adoptée lors d'une réunion à moins qu'au moins deux Gérant de Classe A ne soient présent et que la majorité simple des Gérants présents ou représentés par procuration ne vote en faveur de cette résolution à l'exception des Matières Réservées auxquelles s'appliquent le paragraphe suivant.

Outre toute autre formalité ou approbation requises par une quelconque disposition de la Loi, et par exception au paragraphe ci-dessus, l'accord unanime de tous les Gérants est exigé dans les matières réservées (les «Matières Réservées») suivantes:

(1) toute variation apportée à la structure du capital de la Société ou l'émission de Parts Sociales supplémentaires (autres celle prévue dans toute convention qui pourrait être conclue de temps en temps entre les Associés) ou à la création de toute option pour souscrire ou acquérir des Parts Sociales;

(2) l'approbation du budget initial et du business plan approuvé de temps en temps par le Conseil de Gérance et les Associés;

(3) la mise en oeuvre de toutes affaires autres que celles spécifiées dans le business plan;

(4) toute augmentation du budget de plus de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros); et

(5) toute modification des droits attachés à une classe de Parts Sociales de la Société tels qu'indiqués dans les Statuts.

Onzième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 15 (ancien article 14) de manière à assurer une représentation conjointe de la Société par tout Gérant de Classe A Manager agissant conjointement avec un Gérant de Classe B et un Gérant de Classe C, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. Pouvoirs. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges d'effectuer n'importe quel acte administratif, gestion ou disposition concernant la Société, quelque soit la nature ou la taille de l'opération, à condition qu'elles soient en rapport avec l'objet de la Société.

La Société est liée par la signature conjointe de tout Gérant de classe A avec un Gérant de classe B ou un Gérant de classe C ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué par un Gérant de classe A agissant conjointement avec un Gérant de classe B ou un Gérant de classe C.

Douzième résolution

Les Associés décident que les gérants existants seront qualifiés de Gérants de Classe A.

Treizième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 18 (ancien article 17) dernier paragraphe, dernière phrase qui aura désormais la teneur suivante:

Toutes les modifications des présents Statuts doivent être approuvées par une majorité (en nombre) des Associés représentants au moins les trois quarts du capital social.

Quatorzième résolution

Les Associés décident de nommer comme:

- Gérant de Classe B de la Société: Monsieur Christian Fojtl, né le 19 novembre 1964 à Vienne, Autriche, demeurant professionnellement à Warimpex) Sp. z o.o. à Varsovie: ul. Sienna 39, 00-121 Varsovie, Pologne.

- Gérant de Classe C de la Société: Monsieur George Mula, né le 12 mars 1952 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant au 23, Wyatts Road, Chorleywood, Herts, WD3 5 TB, Londres, Royaume-Uni.

Quinzième résolution

Les Associés décident de fixer la durée du mandat de tous les Gérants à six (6) ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés à venir en 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, V. Goy, P. Cluff, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2005, vol. 897, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102113.3/239/924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

EUROPA DEGOR , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102114.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.964.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 2005

1. Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité:

- de nommer Monsieur Gianluigi Gabetti Président du Conseil d'Administration,
- en accord avec l'article 9 des statuts et en vertu de l'autorisation donnée par les actionnaires au Conseil d'Administration lors de leur réunion de ce jour de nommer Monsieur Daniel J. Winteler comme Administrateur-Délégué, en remplacement de Monsieur Prete qui conserve son mandat d'administrateur.

2. Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'accorder les pouvoirs suivants:

- le Président du Conseil d'Administration peut engager la société sous sa signature individuelle sans aucune limite,
- l'Administrateur-Délégué peut engager la société sous sa signature individuelle pour un montant maximum de EUR 150 millions ou contre-valeur en toute autre devise,
- Monsieur Fabrizio Prete peut engager la société sous sa signature individuelle pour un montant maximum de EUR 25 millions ou contre-valeur en toute autre devise,
- deux Administrateurs peuvent sous leur signature conjointe engager la société sans limitation de montant,
- chaque Administrateur peut, sous sa seule signature, engager la société, pour un montant maximum de EUR 100.000 ou son équivalent en toute autre devise.

Les membres du Conseil d'Administration décident par ailleurs à l'unanimité de revoir les pouvoirs accordés à certains mandataires et décident à l'unanimité d'accorder les pouvoirs suivants:

- Monsieur Marco Benaglia est confirmé comme Fondé de Pouvoirs en ce qui concerne la gestion de trésorerie d'IFIL INVESTISSEMENTS S.A. et dans ce cadre peut engager la société conjointement avec tout autre Administrateur pour un montant maximum de EUR 100 millions ou contre-valeur en toute autre devise,
- Monsieur Luigi Bocchio est nommé comme Fondé de Pouvoirs en ce qui concerne la gestion de trésorerie d'IFIL INVESTISSEMENTS S.A. et dans ce cadre peut engager la société conjointement avec tout autre Administrateur pour un montant maximum de EUR 100 millions ou contre-valeur en toute autre devise,
- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., SGG est confirmé, comme mandataire dans le cadre de la gestion journalière et peut agir pour compte d'IFIL INVESTISSEMENTS S.A. pour un montant de maximum EUR 50.000 ou contre-valeur en toute autre devise.

Ces pouvoirs annulent et remplacent tous autres pouvoirs accordés à ces personnes dans le même contexte.

3. Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de nommer Monsieur Luigi Bocchio comme secrétaire d'IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Dans ce cadre, Monsieur Bocchio est autorisé à signer sous sa seule signature:

- les avis de convocation des réunions du Conseil d'Administration,
- les avis de convocation adressés aux actionnaires,
- les extraits des résolutions prises lors de réunions du Conseil d'Administration ou des actionnaires.

Certifié sincère et conforme

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06003. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104325.3/795/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

20494

CAMOSC CHARTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 64.147.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMOSC CHARTER S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(101571.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FINALUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.436.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société FINALUXE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.436, en date du 8 novembre 2005 que:

- M. Yannis Bilquez, conseiller financier, né le 10 avril 1970 à Vitré (France), dont l'adresse professionnelle est au 4, route de Florissant, CP 392, CH-1211 Genève (Suisse);

- Mme Maryline Bilquez-Ho, conseillère financier, née le 1^{er} mai 1970 à Ermont (France), dont l'adresse professionnelle est au 4, route de Florissant, CP 392, CH-1211 Genève (Suisse); et

- M. Etienne Kiss-Borlase, comptable, né le 29 avril 1966 à Genève (Suisse), dont l'adresse professionnelle est au 4, route de Florissant, CP 392, CH-1211 Genève (Suisse);

ont été révoqués de leur fonctions de gérants A de la Société, et que:

- M. Laurent Gabert, conseiller financier, né le 30 septembre 1974 à Carpentras (France), résidant 2, avenue des Amazones, CH-1224 Chene-Bougeries (Suisse); et

- M. Nicolas Loubet, conseiller financier, né le 25 avril 1972 à Clermont-Ferrand (France), résidant 52, Chemin Franck Thomas, CH-1223 Coligny (Suisse);

ont été nommés gérants A de la Société avec effet au 8 novembre 2005 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINALUXE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104462.3/2460/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

FIVE'D CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 112.129.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Gilles Dandicol, indépendant, né à Paris (18^e), le 17 mars 1947, demeurant à F-77370 Fontains, 9, rue des Forts,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FIVE'D CONSULTING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet une agence en matière de consultation de marketing, de tous produits ou tous services, de préparation et de conception d'événements, de publicité et communication, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.
L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.
Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gestion.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Gilles Dandicol, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 25B, bvd. Royal.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Dandicol, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2005, vol. 912, fol. 47, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 novembre 2005.

G. d'Huart.

(104355.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

SIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 33.903.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le lundi 25 juillet 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 25 avril 2005, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société ARWALD LIMITED, P.O. Box 3175, Road Town Tortola, British Virgin Islands en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

SIF S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104298.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

ASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.569.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 14 novembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 7 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Sergio Vandi et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Segalerba, demeurant à I-16122 Genova, Via Antonio Crocco, 3C, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ASTER S.A.

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104300.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

E.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.217.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04879, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101570.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.
